



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE DU 31 MARS 2022

OBJET :

Convention de partenariat entre le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing pour le financement par l'État de l'animation du PAPI au stade d'intention du bassin du Loing réalisée par l'EPAGE du Loing

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt et un mars, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :**Au titre de la Métropole du Grand Paris :**

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

En téléconférence :

Vincent BEDU,
Sylvain BERRIOS,
Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,
Valérie MONTANDON,

Au titre du Conseil de Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

David ALPHAND,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	31
En exercice.....	31
Présents à la Séance	18
Représentés par mandat	6
Absents	7

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Jean-Pierre ABEL,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Pierre RABADAN
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Jean-Michel VIART
Josiane FISCHER donne pouvoir à Denis LARGHERO
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VIART a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, messieurs,

Lors du Comité de pilotage du PAPI d'intention du bassin du Loing du 5 janvier 2022, l'Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) du bassin du Loing a exprimé le souhait de pouvoir bénéficier des aides du Fonds Barnier (FPRNM) pour pouvoir financer 33 % d'un poste équivalent temps plein au titre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage à l'animation du PAPI d'intention du bassin du Loing.

De fait, depuis la prise de poste de l'animateur PAPI à Seine Grands Lacs, ce dernier bénéficie d'une aide importante de la part de la chargée de mission « prévention des inondation et préservation des zones humides » de l'EPAGE du Loing. Cette assistance concerne aussi bien l'organisation des instances et des ateliers du PAPI que la production et la relecture des comptes rendus et pièces nécessaires à la mise en œuvre des actions du PAPI. En dépit de cette aide qui représente près d'un tiers de son temps passé, le poste de chargé de mission « prévention des inondations et préservation des zones humides » de l'EPAGE du bassin du Loing ne bénéficie à ce jour d'aucune aide de la part de l'État sur le volet « prévention des inondations ».

Les services de la Direction Départementale des Territoires du Loiret ont formulé leurs recommandations dans un courrier en date du 10 décembre 2021. Pour que l'EPAGE puisse bénéficier des aides du Fond Barnier dans le cadre de l'animation du PAPI, plusieurs conditions sont requises :

- La demande de l'EPAGE du Loing doit être validée par les instances du PAPI ; ce qui est chose faite depuis le Comité de pilotage du 5 janvier 2022 ;
- Seine Grands Lacs doit solliciter l'EPAGE au titre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Seine Grands Lacs doit inscrire une nouvelle action au PAPI d'intention (action 0.3) ;
- Seine Grands Lacs doit conventionner avec l'EPAGE du Loing pour définir les modalités de versement des subventions perçues au titre de cette nouvelle action.

Dans ce cadre, la convention de partenariat entre Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing vous est soumise en vue de reformaliser cette assistance à l'animation du PAPI d'intention, effective depuis 12 mois déjà.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'exposé des motifs présenté ci-dessus ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la directive européenne 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation et ses étapes de mise en œuvre ;

VU l'avis du Comité plan Seine valant labellisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin du Loing en date du 24 juin 2020 ;

VU la Convention de partenariat entre le Syndicat mixte de Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing pour l'animation du PAPI au stade d'intention du bassin du Loing signée le 26 juin 2020 par les Présidents de Seine Grands Lacs, porteur du PAPI du bassin du Loing et de l'EPAGE du bassin du Loing, principal maître d'ouvrage du PAPI ;

VU la Convention Cadre de Financement signée le 12 janvier 2021 par le Préfet de Paris, Préfet de région d'Ile-de-France et coordonnateur de bassin Seine Normandie et le 21 juillet 2020 par les Présidents de Seine Grands Lacs, porteur du PAPI du bassin du Loing et de l'EPAGE du bassin du Loing, principal maître d'ouvrage du PAPI ;

VU le Cahier des charges PAPI 3 (2021) du Ministère de la transition écologique qui définit les modalités de montage et de mise en œuvre des Programmes d'action de Prévention des inondations en tant que déclinaison opérationnelle des stratégies locales de gestion des risques d'inondation.

CONSIDÉRANT l'intérêt de Seine Grands Lacs à poursuivre et à renforcer sa coopération avec l'EPAGE du Loing sur la période 2022-2024.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : **APPROUVE** les termes de la Convention de partenariat entre le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs et l'EPAGE du bassin du Loing pour l'animation du PAPI au stade d'intention du bassin du Loing.

Article 2 : **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer ladite convention, ci-annexée.

Le Président,

A blue ink signature of Patrick Ollier, consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center.

Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris